

Caractéristiques et enjeux

Caractéristiques

Pour certains experts, l'absence de texte fondateur théorique unique conduit à l'émergence d'une [définition empirique](#) du développement local, fondée sur certaines caractéristiques clés.

Selon le 5ème [rapport](#) de la CE sur la cohésion économique, sociale et territoriale (2010), le développement local est un modèle susceptible d'être adapté à une large gamme d'activités et qui présente les principales caractéristiques suivantes:

- une zone locale clairement définie, en générale petite;
- un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, mobilisant les atouts exclusifs ainsi que les connaissances locales de ces acteurs;
- une stratégie intégrée abordant l'ensemble des défis auxquels la zone est confrontée.

Selon une [étude](#) réalisée en 2010 pour la CE, une description adéquate du développement local, qui est un processus dynamique, doit prendre en compte trois dimensions: les moyens mobilisés (partenariat/stratégie intégrée), les attentes des partenaires locaux en termes socio-économiques et de qualité de vie (résultats immédiats) ainsi que les objectifs à long terme en matière de développement et d'évolution structurelle.

Un certain nombre de notions clés sont associées à ces trois dimensions:

- aux moyens mobilisés sont associées les notions de bassin géographique, sentiment d'appartenance, communauté, approche ascendante, partenariat, proximité, potentiel endogène;
- aux résultats immédiats sont associées les notions de bénéficiaires locaux, entraide, augmentation des revenus, accès aux services, qualité, rentabilité,

diversification;

- aux résultats à long terme sont associées les notions de biens communs et collectifs, développement, stratégie, redéploiement, efficacité, innovation sociale, émancipation, conditions de vie, services publics, intelligence collective.

Enjeux

Selon les [experts](#), les atouts du développement local sont plus qualitatifs que quantitatifs et s'apprécient dans le long terme. Le développement local permet une meilleure utilisation des ressources locales, l'enrichissement du capital social ainsi qu'un processus d'apprentissage interactif.

Parce qu'elle conduit à mettre l'accent sur des démarches de développement plus [qualitatives](#), prenant en compte le respect de l'environnement et le bien-être, la crise actuelle rehausse, selon certains auteurs, l'attractivité du développement local.

Donner une place importante au développement local dans les stratégies de développement territorial est aussi une façon de s'interroger sur le rôle des [facteurs endogènes](#) dans le développement économique.

Le développement local peut également aider à répondre aux nouveaux défis liés à la mondialisation, à l'évolution du climat, au vieillissement de la population, aux pénuries de denrées alimentaires et d'énergie, ainsi qu'aux difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes les plus exclues ou les territoires les plus isolés.

En outre, Internet offre de nouvelles [perspectives](#) au développement local en permettant de valoriser les produits et services locaux, notamment dans les domaines touristiques et culturels.

La réponse de l'Union européenne

Historique

Depuis le [milieu](#) des années 80, l'Union européenne (UE) a appuyé le développement local via un ensemble d'interventions variées et parfois complexes.

Dans les années 90, un certain nombre d'outils à caractère plus ou moins expérimental tels que les actions innovatrices, les projets-pilotes ou les [initiatives communautaires](#) ont été utilisés pour intégrer ce phénomène spontané qu'était le développement local dans le développement économique européen.

Par la suite, l'accent a été mis sur la contribution que ce dernier pouvait apporter en matière de lutte contre le chômage et l'inclusion sociale. Le soutien de l'UE était délivré dans le cadre des fonds européens (FEDER, FSE, FEOGA-Orientation¹) en fonction des différents groupes-cibles, territoires et objectifs visés.

A partir des années 2000, le soutien au développement local s'est effectué principalement via des [programmes](#) d'initiative communautaire à caractère sectoriel tels qu'URBAN pour la politique régionale, EQUAL pour la politique sociale et l'emploi ou LEADER pour la politique de développement rural.

Mesures actuelles en faveur du développement local

Une des mesures phare de soutien au développement local, la plus ancienne et la plus reconnue, est l'approche [LEADER](#) (Liaison entre actions de développement

rural). Destinée à améliorer le potentiel de développement des zones rurales en tirant partie des initiatives et compétences locales, en stimulant l'acquisition de savoir-faire en matière de développement local intégré et en diffusant ce savoir, l'approche LEADER est devenue en 2007 un axe thématique du développement rural.

L'approche LEADER décrite dans le [règlement \(CE\) 1698/2005](#) s'articule autour de sept principes² qui ont, en partie, inspiré les propositions relatives au développement local pour la période 2014-2020 (voir section suivante). Pour certains auteurs, l'un des [éléments](#) clés du succès de LEADER réside dans la mise en place de partenariats réels (les groupes d'action locale ou GAL) au sein desquels aucun secteur - qu'il soit public, privé ou issu de la société civile - ne prédomine et dans la contribution qu'apportent ces acteurs locaux à la mise en œuvre d'une stratégie partagée. Selon le [règlement \(CE\) 1698/2005](#), en effet, l'approche en matière de développement local fondée sur le partenariat est mise en œuvre par les GAL qui sont des

partenariats public-privé locaux, représentatifs des différents milieux socio-économiques du territoire concerné.

Les [partenariats](#) LEADER ont connu un vif succès quantitatif puisqu'ils sont passés de 217 en 1991 à plus de 2300 dans le cadre de la période de programmation actuelle 2007-2013, et ont reçu un financement total de 5.5 milliards d'euros, soit 6% du financement

Politique de cohésion et approche intégrée

L'objectif général de la [politique de cohésion](#) est de promouvoir le développement harmonieux de l'UE et de ses régions et de renforcer la cohésion économique et sociale.

Le Traité de Lisbonne a ajouté explicitement une troisième dimension à la politique de cohésion en reconnaissant la [cohésion territoriale](#) comme objectif fondamental de l'UE. Elle est mise en œuvre par la politique régionale de l'UE à travers l'intervention de différents fonds européens (FEDER, FSE, Fonds de cohésion).

Adopter une [approche intégrée](#) en matière de développement consiste à mieux coordonner l'ensemble des politiques publiques sur un territoire (par ex. les investissements dans le domaine des infrastructures d'une part et ceux qui concernent l'éducation et l'innovation d'autre part). Compte tenu de la diversité des facteurs de développement et de croissance d'une région à l'autre, la politique de cohésion repose principalement sur des stratégies intégrées de développement régional.

du FEADER. Les évaluations ex-post [montrent](#) que LEADER a apporté des améliorations significatives en termes de fourniture de services ruraux, de qualité de vie, ou d'inclusion de groupes-cibles tels que les jeunes et les femmes.

Le développement local est également soutenu depuis 2007 dans le cadre de l'axe prioritaire 4 du Fonds Européen pour les affaires maritimes (FEAMP). Il y a, à présent, plus de [250](#) groupes d'action locale pêche (Fisheries Local Action Groups ou FLAG) actifs dans 21 Etats membres. La création récente de ces groupes ne permet pas encore de faire une évaluation précise des résultats. Toutefois, on peut déjà constater que ce programme a permis l'émergence d'environ 3000 projets de petite taille destinés, notamment, à promouvoir la valeur ajoutée des produits de la pêche ou les liens entre les pêcheurs et d'autres acteurs locaux.

Dans les villes et les zones urbaines, le soutien au développement local a été apporté par le FSE et le FEDER. Financé par ce dernier, le programme de développement urbain [URBACT](#) a permis de créer des partenariats locaux dans des villes, qui pourraient servir de modèle à de futures [initiatives](#) de développement local en milieu urbain.

Merseyside Pathways - Royaume-Uni

Soutenus dans le cadre des fonds structurels dans les années 90, les [Merseyside Pathways](#) sont un exemple rare d'application de partenariats locaux à l'échelle métropolitaine.

Le programme, qui visait la création d'emplois, a conduit à la mise en place de 38 stratégies locales, impliquant les habitants ainsi que les acteurs économiques et sociaux. Cette approche a changé les mentalités, stimulé l'innovation sociale et permis de créer des structures durables telles que des centres d'emploi, d'entreprises ou des réseaux d'entreprises sociales.

Soutien au développement local pour la période 2014-2020

La Commission a adopté le [6 octobre 2011](#) les propositions qui définissent la politique de cohésion pour la période 2014-2020.

Ces propositions accordent un soutien plus explicite au développement local. Elles ont, entre autres, pour objectif d'élargir et de simplifier l'utilisation du développement local en tant qu'outil de développement.

Les principes régissant le développement local sont contenus dans les articles 28 à 31 du projet de [règlement général](#) qui établit des dispositions communes applicables aux cinq fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, FC) couverts par le cadre stratégique commun (CSC).

Outre le principe de dispositions communes, la méthodologie intègre les nouveautés suivantes:

- la cohérence et la coordination des fonds seront renforcées, ce qui devrait permettre aux bénéficiaires d'élaborer plus facilement des stratégies multi-fonds répondant mieux aux besoins de leur zone, comme par exemple une zone présentant des caractéristiques tant urbaines que rurales;
- dans le cadre d'une stratégie multi-fonds, il sera possible de désigner un fonds chef de file et de financer les frais de fonctionnement et l'organisation de la stratégie locale de développement via un seul fonds;
- des mesures incitatives sont prévues via un taux de cofinancement³ plus élevé. Sous certaines conditions, le taux de cofinancement sera augmenté de 10 points de pourcentage lorsque l'ensemble d'un axe prioritaire sera mis en œuvre à travers le développement local.

Les stratégies de développement local devront, par ailleurs, contribuer à la mise en œuvre de la [stratégie Europe 2020](#) et

permettre aux acteurs locaux de se l'approprier. Pour ce faire, le projet de règlement prévoit que les Etats membres définissent l'approche menée en termes de développement local pour l'ensemble des fonds relevant du CSC et indiquent notamment dans leurs contrats de partenariat⁴ les éléments suivants: principaux défis auxquels répond le développement local, ses objectifs et priorités, les types de territoires à couvrir, le rôle spécifique des groupes d'action locale dans la mise en œuvre des stratégies de développement local, le rôle des différents Fonds et les mécanismes de coordination correspondants⁵.

Les éléments minimum que doit contenir une stratégie de développement local sont:

- la détermination de la zone et de la population relevant de la stratégie;
- une analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone;
- une description de la stratégie et de ses objectifs, de son caractère innovant et intégré, y compris des objectifs clairs et mesurables en termes de réalisations et de résultats;
- une description de la participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie;
- un plan d'action traduisant les objectifs en actions;
- une description des mécanismes de gestion et de suivi de la stratégie ainsi que des mécanismes spécifiques d'évaluation;
- le plan de financement de stratégie mentionnant, entre autres, l'intervention prévue de chacun des Fonds.

Les Etats membres définissent les critères de sélection des stratégies de développement local qui sont choisies par un comité institué à cet effet.

Selon l'article 30 du projet de [règlement général](#), les groupes d'action locale (GAL)

élaborent et appliquent les stratégies de développement local même s'il appartient aux Etats membres de définir les rôles respectifs du GAL, d'une part, et des autorités responsables de la mise en œuvre des programmes, d'autre part, concernant l'ensemble des tâches d'exécution liées à la stratégie. Le fait de confier la responsabilité de l'exécution des stratégies de développement local à des GAL doit, selon le projet de règlement, être érigé en principe essentiel⁶.

Les GAL sont composés de représentants des intérêts socio-économiques locaux publics et privés, au sein desquels, à l'échelon décisionnel, ni le secteur public ni un groupe d'intérêts ne représentent plus de 49% des voix.

Le développement local est, par ailleurs, obligatoire pour le FEADER mais [facultatif](#) pour le FEDER, le FSE et le FEAMP.

[FLAG Ria de Vigo - A Guarda \(Espagne\)](#)

Couvrant une zone côtière de plus 400 km², autour du centre urbain de Vigo, le territoire de ce "groupe d'action locale pêche" (FLAG) est fortement dépendant de la pêche, de l'industrie maritime et de l'industrie automobile.

Ce groupe d'action locale rassemble des acteurs publics (à hauteur de 20%), des acteurs du secteur de la pêche (35%), des acteurs privés hors pêche et des ONG (39%) ainsi que des acteurs environnementaux (6%).

Soutenue par le Fonds européen de la pêche, la stratégie locale de ce FLAG a notamment pour objectif le renforcement de l'économie côtière et du secteur de la pêche et la conservation des ressources naturelles et du patrimoine.

A titre d'exemple, le FLAG a cofinancé un [projet](#) de commercialisation de nouveaux produits de la mer (conserves, pâtés) à base de poucepieds (crustacés très prisés en Espagne), destinés à valoriser les quantités considérables ramassées sur la zone.

Position du Parlement européen

Dans sa [résolution](#) du 15 janvier 2013, le Parlement européen (PE) soutient les propositions concernant les stratégies de développement local contenues dans le règlement portant dispositions communes et considère qu'il s'agit d'un excellent moyen de stimuler la participation d'une grande variété d'acteurs locaux travaillant à des objectifs territoriaux durables. Reconnaissant le succès de LEADER dans la politique de développement rural, le PE soutient également le recours à des stratégies de développement local pour le développement urbain. Il souligne, sur la base des coopérations passées entre des groupes d'action locale LEADER et des groupes d'action locale de la pêche, l'intérêt de combiner au niveau local les différents Fonds afin d'opérer une meilleure synergie entre ces derniers.

La Commission du développement régional du PE (REGI) en charge des négociations sur la future politique de cohésion a déjà [souligné](#) l'importance qu'elle accorde au rôle des acteurs locaux ainsi que la nécessité de les impliquer le plus tôt possible dans la définition des contrats de partenariats. Sa

position sur le futur de la politique de cohésion, notamment sur le projet de [règlement général](#), devrait intervenir très [prochainement](#).

Principales références

[Soutenir le développement local dans le cadre de la politique de cohésion](#), Bonnes pratiques et options politiques futures, rapport final réalisé pour la Commission européenne, avril 2010.

[Common guidance](#) of the European Commission's Directorate-General AGRI, EMPL, MARE and REGIO on Community-Led Local Development in European and Investment Funds, Avril 2013.

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Ce briefing est une synthèse de l'information publiée sur ce sujet et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'auteur, ni celle du Parlement européen. Ce document est exclusivement destiné aux Députés du Parlement européen et à leur équipe, dans le cadre de leur travail parlementaire. Certains liens vers des sources d'information peuvent être inaccessibles depuis des postes se trouvant en dehors du réseau du Parlement européen. © Union européenne, 2013. Tous droits réservés.



<http://www.library.ep.ec>
<http://libraryeuroparl.wordpress.com>

Notes

- ¹ Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA-Orientation).
- ² L'approche LEADER en matière de développement local mené par les acteurs locaux s'articule autour de sept principes : des stratégies locales de développement par zone conçues pour des zones rurales clairement définies au niveau sous-régional ; des partenariats public-privé au niveau local dénommés "groupes d'action locale"; une approche ascendante avec un pouvoir décisionnel pour les groupes d'action locale quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de développement; une conception et une mise en œuvre multisectorielles de la stratégie fondées sur l'interaction entre les acteurs et les projets de différents secteurs de l'économie locale; la mise en œuvre d'approches novatrices; de projets de coopération; la mise en réseau des partenariats locaux.
- ³ Article 110 (5) du projet de [règlement général](#).
- ⁴ Les dispositions relatives au contrat de partenariat se trouvent dans le chapitre II du projet de [règlement](#) de cadre stratégique commun, notamment ses articles 13 et 14.
- ⁵ Annexe I, point 3.3 du projet de [règlement général](#).
- ⁶ Considérant 21 du projet de [règlement général](#).